



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2020

Délibération n° 20C/03/02

Date de convocation : 03 juillet 2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 15 juillet 2020	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 69 Pouvoirs : 8 Votants : 77

Objet : Détermination de la composition du bureau : nombre de vice-présidents et, éventuellement, des autres membres du bureau.

L'an deux mil vingt, le 11 juillet à 9h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, M. BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, M. DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MMES LACOMBE Françoise, LARUE Aline, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RAUZIER Dominique, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VAN DE WEGHE Elisabeth, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc).

Soit 69 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. LEBRUN Alain ;

Etaient absents :

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. MERLIN Bernard (Ravenel) à MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) ;

MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME VERMEULEN Christèle (Bulles) ;

M. WELLECAN Pierre (Noroy) à MME BARTHE Isabelle (CERNOY) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME DRETZ Sandrine et M. GOURDOU Jean-Pierre

Scrutateurs : MMES SOUDET Sylvie, VERMEULEN Christèle, MM COULON Olivier et THEOPHILE Pascal

Le président Frans DESMEDT rappelle que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci ou 15 vice-présidents.

L'effectif du conseil étant de 77 membres titulaires, le nombre potentiel de vice-présidents est de 15, au maximum, avec un nombre minimum légal de 4.

Le conseil sortant avait décidé en 2014 que le bureau compterait 24 membres : le président, 5 vice-présidents et 18 autres membres.

Le nouveau conseil n'est pas tenu par les décisions de son prédécesseur et il peut modifier à tout moment le nombre des vice-présidents et des autres membres du bureau, mais il ne peut pas supprimer un poste qui n'est pas devenu vacant.

Le président Frans DESMEDT propose d'ouvrir cinq sièges de vice-président.

Le directeur général, Geoffrey FUMAROLI, rappelle que la décision doit faire l'objet d'un vote à bulletin secret. Des bulletins blancs sont distribués aux conseillers sur lesquels ils sont invités à proposer un nombre de vice-présidence.

Le président énonce les délégations qu'il a l'intention de confier aux cinq vice-présidents si le conseil suivait sa proposition :

1^{er} vice-président : environnement, mutualisation.

2^{ème} vice-président : logement, urbanisme, aménagement de l'espace, bâtiments et patrimoine bâti, représentation dans les réunions en préfecture.

3^{ème} vice-président : voiries, réseaux, gens du voyage.

4^{ème} vice-président : culture, tourisme, promotion et attractivité du territoire.

5^{ème} vice-président : affaires sociales, mobilité, relation avec les associations pour les gymnases.

Le président Frans DESMEDT propose de limiter le bureau aux président et vice-présidents, sans autres membres. Constatant que le bureau s'est réuni en général trois fois dans l'année lors du précédent mandat, il propose qu'une conférence des maires, désormais prévue par la loi, se réunisse régulièrement en lieu et place du bureau élargi. Son rôle serait de préparer les orientations et les grandes décisions avant de les soumettre au conseil communautaire.

Le président Frans DESMEDT invite les membres présents à s'exprimer sur cette proposition.

Compte-tenu du consensus unanime apparent, le président Frans DESMEDT demande aux membres présents s'ils sont d'accord pour voter à main levée sur sa proposition de ne pas ouvrir d'autres sièges dans le bureau.

Aucune objection n'étant soulevée par les membres présents, la décision est soumise au vote à main levée.

Le Conseil,

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

Vote à bulletin secret pour le nombre de vice-présidences :

Nombre de votants : 77

Nombre de bulletins : 77

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 76

Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

6 VP : 6 voix ; 5 VP : 66 voix ; 4 VP : 4 voix.

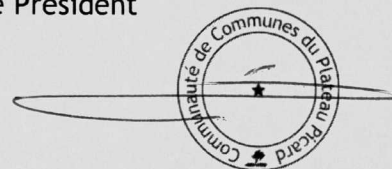
Vote à main levée pour le nombre des autres membres du bureau :

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer 5 postes de vice-présidents et 0 poste d'autres membres du bureau.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 15 juillet 2020